



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 30 septembre 2017 LE BOURG

Elus : M. le MAIRE, David ROSSIGNOL - Adjoint aux travaux et à l'assainissement, Yannick PERON - Adjoint à la Citoyenneté, à la Sécurité et à l'Environnement, Annaig GUIDOLLET, Anne MARECHAL, Marie Hélène LE BOURVELLEC

Référents de quartier élus : Jérôme LE BIGAUT - Adjoint aux Sports, Finances et Communication, Arnaud BOUGOT - Conseiller municipal

Référents de quartier non élus : Christian MONNIER, Mme DUPUIS.

Personnel communal : Kristell MORICE : Directrice Générale des Services

M. le MAIRE rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques et le dispositif. Chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Les comptes rendus de quartier sont sur le site internet de la Commune et une fiche de demande d'intervention des services techniques est à disposition des citoyens à l'accueil de la mairie et sur le site internet :

[http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire\\_demande\\_intervention\\_st\\_clohars\\_carnoet.pdf](http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf)

Le dispositif a évolué avec le nouveau mandat. Les réunions de quartier sont désormais suivies par des référents. Les référents de quartier sont remerciés pour leur investissement.

Certaines demandes peuvent prendre du temps avant d'être mises en œuvre : il peut s'écouler entre 6 mois et un an, du fait des délais administratifs et budgétaires, entre autres. D'autres demandes, pour diverses raisons, ne peuvent être validées. Les motifs sont alors exposés.

Monsieur le Maire fait le point sur les chantiers qui se sont déroulés en 2016. 3 chantiers importants à relever :

- **Le rond-point en centre bourg** avec dans la foulée les travaux de voirie secteur centre du quartier des hauts de Sénéchal
- **Le chantier en cours de l'Ecole de Musique et Danse, Ludothèque** (livraison prévue fin d'année et ouverture courant avril)
- **Les travaux à la maison des associations** pour la dernière tranche de travaux : huisseries et toiture pour 80 000€. Cet équipement est désormais achevé dans sa rénovation. La maison des associations a vocation à poursuivre l'accueil des associations. Elle ne pouvait accueillir la danse et les musiques car les coûts d'accessibilité étaient chiffrés à eux seuls à 200 000€ et les espaces étaient insuffisants pour subvenir à toutes les demandes.



## Questions 2016

**En rouge les réalisations et précisions apportées lors de la réunion de quartier 2017.**

QUESTIONS	REPONSES
<p>Ordures ménagères : il ne faut plus mettre de grands bacs jaunes, les personnes âgées n'ont pas la force de soulever les couvercles, qui sont trop lourds et trop hauts.</p> <p>Sur les palissades bois, le menuisier ne pourrait pas mettre une marche ?</p>	<p>Ces remarques vont être remontées aux techniciens du service de ramassage des ordures ménagères de Quimperlé Communauté et au service technique de la Commune, qui verront ce qu'il est possible de faire.</p> <p>Quimperlé Communauté est en train de traiter également le problème du trop grand nombre de déchets dans les bacs jaunes, suite à la modification des consignes de tri.</p> <p>La remarque a été assurée auprès de Quimperlé Communauté. Il n'y a pas de réponse globale sur les 16 communes concernées.</p> <p>Pas de marche car risque de chute et responsabilité de la commune pourrait être engagée.</p> <p>Le contenu des sacs jaunes a évolué : on peut y mettre tous les emballages. Il faut utiliser les sacs et bien y jeter les déchets conformes. Les bacs jaunes ont été retirés lorsque les gens ne trient pas correctement (surcôt important si les consignes de tri ne sont pas respectées.) De nouveaux bacs jaunes ont été commandés : mieux adaptés aux manipulations.</p>
<p>Quartier de Hauts du Sénéchal : Est-ce qu'on pourra passer par le rond-point pour aller cultiver les champs ?</p>	<p>Nous ne pouvons vous répondre, nous poserons la question à la SAFI.</p> <p>Oui le rond-point est praticable par les engins agricoles pour la culture des champs</p>
<p>Qu'en est-il des WC publics en centre bourg ?</p>	<p>Les toilettes de la mairie sont ouvertes à ses heures d'ouverture. Un WC public sera intégré à la nouvelle salle de sports, en accès libre.</p> <p>Les travaux de la salle des sports qui doivent bientôt commencer comprennent 2 WC publics, côté Balafenn.</p>
<p>42 route de Moëlan : est-il possible de déplacer le panneau de Clohars jusqu'à la fin des habitations ? Les véhicules roulent vite.</p> <p>Le radar pédagogique ne pourrait-il pas être mis plus tôt ?</p>	<p>Il faut déjà s'entendre avec le Conseil départemental. Nous lui avons fait une demande pour une limitation à 70 km/H au CD qui a été refusée. A partir du moment où on déplace le panneau, la Commune récupère la voirie et donc les dépenses liées. Cet endroit n'a pas été évoqué et il y a un linéaire important. Ça n'empêchera pas les gens de rouler vite. Les trottoirs d'en face ont été réaménagés car ils existaient déjà et il était nécessaire de diminuer leur entretien. De ce côté, il n'y a aucun aménagement.</p> <p>Non, il prend déjà à la limite de l'agglomération.</p>
<p>Quels sont les plans de circulation prévus après les travaux sur la place</p>	<p>On a voulu faire vivre l'aménagement pour voir comment il fonctionnait. Nous avons décidé, pour éviter d'alourdir la</p>



<p>de l'église ? Sortie des parkings sur la route de Moëlan ?</p>	<p>signalétique, de ne mettre aucun panneau. On peut entrer et sortir des parkings sur la route de Moëlan.</p> <p>Le parking n'est pas prioritaire par rapport à la route. A vérifier.</p> <p><b>La situation n'a pas changé : les circulations et la signalétique sont fonctionnels.</b></p>
<p>Rue Pierre Jacob, il n'y a pas de visibilité pour sortir de la ligne de stop quand des véhicules sont stationnés devant la fontaine.</p>	<p>Ce stationnement sur trottoir est un usage très pratique pour quantité de gens et pour le boulanger économiquement très important.</p> <p>Le code de la route dit que vous êtes en irrégularité si vous vous gardez sur le trottoir. S'il faut faire des aménagements, il faut tout casser. Nous ne casserons pas la fontaine : 70 000 €. Nous avons mis des poteaux au plus près du stop. Mais nous avons fait le choix de ne pas en mettre sur tout le linéaire. Il est vrai que la situation n'est pas satisfaisante.</p> <p><b>Les poteaux vont être réinstallés.</b>  <b>Cet été, il y a eu des contraventions dressées par les gendarmes, conformément à la loi. Le maire tolère que cela se fasse mais c'est contraire au code la route.</b></p>
<p>Dans la zone Keranna, rue des Thoniers, près du stop en face d'Océane véranda, à côté d'Artinian : la haie communale n'est coupée qu'une fois par an, il n'y a pas de visibilité. Possibilité de couper la haie plus souvent ?</p>	<p>Nous allons voir si nous pouvons changer l'espèce de la haie ou programmer une taille plus régulière.</p> <p>Pour information, la zone artisanale va passer à l'intercommunalité.</p> <p><b>La haie a été coupée : la taille est effectivement annuelle.</b>  <b>Les services techniques ont été en grande difficulté pour réussir à entretenir les espaces verts car plusieurs agents accidentés ont été absents ce qui a causé du retard sur l'entretien des espaces verts en dehors du Pouldu (prioritaire par rapport au tourisme)</b></p>
<p>Salle des fêtes : il y a eu plusieurs mariages avec beaucoup de bruit, tard dans la nuit. Quelle est la réglementation ?</p>	<p>Nous allons nous renseigner pour les horaires autorisés. Il y a quand même assez peu de mariages. Les conditions pourront être rappelées aux loueurs.</p> <p><b>Demande à ce que les portes soient fermées lorsqu'il y a une fête. Penser à la pose d'affichettes pour rappeler l'heure de fermeture.</b></p>
<p>Lotissement de Kerambellec : la route est défoncée, les bassins d'orage sont une forêt vierge, il y a un problème de sécurité vers le bourg avec les poussettes. La route est dangereuse car ceux qui viennent de Moëlan la prennent pour éviter le bourg.</p>	<p>Nous ne sommes propriétaires de rien sur le lotissement, c'est l'OPAC. Il y a une convention qui prévoit la rétrocession à la Commune. Mais il y a un contentieux entre l'OPAC et l'entreprise de travaux. Nous ne prenons pas la voirie car elle est en mauvais état. L'OPAC ne refait pas la voirie à sa charge car il estime qu'il y a eu un problème avec la société. Le contentieux doit se régler. Nous ne sommes pas contents de l'entretien fait sur ce lotissement et l'avons dit à plusieurs reprises à l'OPAC. Nous allons le</p>



	<p>relayer une nouvelle fois (rendez-vous avec la directrice de l'OPAC dans 3 semaines).</p> <p>Il y a une réunion avec l'OPAC : les travaux à envisager sont de l'ordre d'au moins 100 000€ il y a un contentieux entre les 2 entreprises : celle qui a fait le roulement et celle qui a fait le tracé. Le contentieux a été tranché par le juge, pourtant rien n'a commencé. L'une des entreprises a fait appel du jugement. Cela est très préjudiciable pour les riverains mais la commune ne peut récupérer la voirie dans cet état. D'après l'OPAC, théoriquement, cela devrait être tranché en décembre.</p> <p>Sur la partie cheminement, la liaison avec le bourg sera repensée au moment où la place Nava sera réaménagée. Nous serons sans doute amenés à faire des aménagements de voirie quand nous serons propriétaires, afin de dissuader de prendre le lotissement pour raccourci.</p>
Egouts : problème de rats à Lann Kerguen	<p>Nous allons regarder le problème.</p> <p>Le problème a été traité avec le dératiseur.</p>
A l'entrée de la rue du Hirguer, on ne peut pas se croiser. Possibilité de demander au pétitionnaire qui construit d'élargir la route ?	<p>Non ce n'est pas possible, s'il respecte le code de l'urbanisme, il peut construire.</p> <p>Le propriétaire a tout rasé et fait une nouvelle entrée : on ne peut lui imposer de reculer cette dernière.</p>
Longère : il n'y a pas de sortie de sécurité	<p>La demande a été faite aux services techniques pour que la porte de sécurité soit mise en œuvre.</p> <p>Le panneau est toujours sur la porte malgré la consigne du maire de les faire enlever. Lorsqu'il y a des expositions, il y a des contraintes en termes de températures et d'humidité ce qui a conduit aux aménagements actuels. De plus, la muséographie est plus esthétique ainsi. Toutefois, la sécurité prime. Il est vraisemblable que le tuilage entre les 2 responsables de service ne s'est pas fait sur ce point.</p> <p>Le maire propose qu'un point sécurité soit fait.</p>
Il y a énormément de camions à passer sur la route de Quimperlé, du fait de la déviation du bourg de Moëlan.	<p>Le Maire de Moëlan a mis un arrêt interdisant la traversée de Moëlan et c'est son droit pendant la durée des travaux.</p> <p>Aujourd'hui le sens unique est interdit aux camions. Les camions passent toujours par Clohars-Carnoët.</p>
Pourrait-on avoir un système de notification des nouvelles infos mises sur le site internet de la Commune ?	<p>Il existe une page facebook qui reprend toutes les actus du site internet. Nous allons regarder pour voir la possibilité d'un mailing ou expliquer sur le site internet comment fonctionnent les flux RSS.</p>
Position de la municipalité par rapport à Linky ?	<p>Le Maire a écrit au SDEF lui demandant de surseoir à l'installation des compteurs sur la Commune, compte tenu</p>



	du fait que toutes les interrogations ne sont pas levées. C'est aussi au citoyen de se manifester et de s'organiser. Le Maire ne peut pas interdire l'installation des compteurs.
Anciennes toilettes du centre bourg : le fresque Henriot n'est toujours pas sortie de l'atelier des services techniques.	Nous ne savons pas trop où le mettre. La fresque est très lourde. Ce n'est pas si simple que ça de la remettre. Un concours d'idées pourrait être lancé.  La question n'a pas avancé depuis : il y a des pistes : St Jacques par exemple.
Fléchage à revoir pour venir vers la route de Moëlan quand il y a le marché.	Fait.

Depuis les référents de quartier ont fait remonter :

- Des points concernant les travaux du rond point : réglés
- Plaques d'égout rue de Lannevain qui sautent. L'entreprise est intervenue pourtant. Il faut que nous les fassions revenir.

Information sur les projets de travaux :

- 1- le **gymnase** en construction en mitoyenneté de la salle actuelle. Début des travaux en novembre pour le terrassement
- 2- arrivée du **gaz de ville**
- 3- fin du chantier de **l'École de Musique et Danse Ludothèque**
- 4- **travaux d'assainissement** : début le 09/10 rue de Lannevain et rue de Quillien puis rue de St Jacques. Il y a eu de gros souci sur le réseau EU (bouchons) et on s'est aperçus que le réseau nécessitait des réparations : réhabilitation par chemisage. Cela va contraindre la circulation par un alternat. Les commerces resteront accessibles. L'alternat se déplacera. Durée des travaux : 3 semaines avec interruption pendant les vacances. Idem rue de St Jacques.
- 5- **quartier de Lanmeur** : le rue de Lanmeur est devenue une zone de transit du bourg vers Quimperlé. Les élus ont été interpellés sur la vitesse excessive. Le problème est réel. Il n'y a pas de possibilité de faire des trottoirs car la route doit rester praticable pour les gros engins agricoles. David ROSSIGNOL présente la solution des coussins berlinois à 4 endroits le long de la rue. Installation de dispositifs en enrobé qui permettront aux agriculteurs de passer et ralentiront les véhicules.

La contrainte du bruit est relevée.

Une riveraine confirme la vitesse élevée ; il est, selon elle, indispensable de prévoir une installation. Ces dispositifs permettent de ralentir la vitesse à 30km/h : elle cite les exemples des villes du Relecq Kerhuon et de Guipavas.

**6- aménagement de trottoirs rue de Lannevain** là où se trouvent des marches : ils vont être élargis en 2018, après les travaux d'assainissement.  
Cela réduira un peu les places de stationnement.



## Questions 2017

QUESTIONS	REPONSES
Le trou du trottoir de la rue Kerjacob : une personne est tombée et a toujours des séquelles depuis. Quand cela sera-t-il réparé ?	David ROSSIGNOL resitue le lieu : c'est au Croisement de la rue Pierre Jacob et de la rue du Hirguer. Des tracteurs passent là, ce qui dégrade la route: l'enrobé aussi s'affaisse. L'aménagement va être refait : nous sommes en attente du devis des entreprises. David ROSSIGNOL craint que cela ne dure pas dans le temps.
Qu'en est-il de l'installation de la fibre optique à Clohars-Carnoët ?	<p>Le maire distingue la fibre et le haut débit. La fibre est confié aux Régions et aux EPCI. Dans les grandes villes, la fibre est installée par Orange, mais ce n'est malheureusement pas le cas en zone rurale. Il faut un système de relais : Europe Etat région et EPCI. Il faut déterminer les règles de calcul du financement. Cela est du ressort du syndicat breton MEGALIS. Les zones les plus en difficulté ont été identifiées. Il y a un équilibre à trouver entre centralité, ruralité et densité de population.</p> <p>Le plan 2015-2030 de Quimperlé Communauté prévoit un investissement de près de 50 millions d'€ dont les 3/4 sont payés par l'Etat et la Région. La communauté prévoit 11 millions. Clohars-Carnoët a été prioritaire pour la zone de Doelan sur l'arrivée de la fibre relayée ensuite par Wifi. Pour le reste, Clohars-Carnoët est en phase 3 (après 2023), sauf pour la zone artisanale (priorité économie) où l'équivalent de 300 prises seront possibles. Il y a un autre problème c'est la main d'œuvre pour installer les prises, en pénurie sur la Région.</p> <p>Le président de la république a annoncé une couverture totale en haut débit d'ici 2020. Nous allons suivre cela de près. Il faudra 10 ans pour équiper tout le territoire. Mais comparé à la venue du téléphone ou de l'électricité c'est bien plus rapide, même si cela conduit à des frustrations pour les derniers équipés.</p>
Résident de Kerambellec : le lotissement est toujours utilisé comme raccourci pour couper le bourg, avec des vitesses élevées. Un aménagement serait souhaitable.	<p>Quand les élus ont pensé le lotissement, ils l'ont fait avec l'OPAC et ils ont exigé que les plans soient revus. Le problème du raccourci a été posé et des ronds-points et ralentisseurs ont été posés sur les plans. Le maire a signifié que la voirie ne sera reprise que quand les plateaux seront à la bonne hauteur et les ronds-points matérialisés. Nous ne pouvons pas intervenir car nous ne sommes pas propriétaires. Il y a un contentieux juridique sur les malfaçons de la chaussée qui retarde les réparations et compléments de travaux.</p> <p>En attendant, les élus sont désolés de cette situation qui avait pourtant été anticipée au départ. Le partenariat avec l'OPAC ne donne pas satisfaction sur ce point. Idem sur</p>



	<p>l'entretien des parties communes.</p> <p>Quand les aménagements seront refaits, on fera un diagnostic et s'il est nécessaire de prévoir un aménagement au niveau de la crèche pourquoi pas ?</p> <p>Les aménagements de la place Nava sont prévus en 2020 et nous sommes dans l'expectative. Si le projet est décalé, un aménagement sera fait néanmoins derrière.</p>
<p>Ne peut-on pas installer des barrières le long du trottoir en face de la mairie pour éviter que les gens se garent pour aller chercher leur pain?</p>	<p>Les élus ont beaucoup discuté avec les commerçants. Ces derniers ont besoin de stationnement. Si les gens ne peuvent se garer dans ce sens, ils n'iront pas à la boulangerie et passeront à la suivante...</p> <p>Les commerçants ont demandé à ce que ce ne soit pas empêché.</p> <p>Ce plan d'aménagement qui date de 2002 est mal conçu : la place n'aurait pas dû être aménagée de cette façon. La mairie a été magnifiée mais le commerce n'a pas été pensé. Ce qu'il faudrait : casser le trottoir, sans doute aussi casser la fontaine et refaire l'aménagement qui date de 2003.</p> <p>Les élus ont fait le choix de ne pas casser la fontaine et de la végétaliser. Les poteaux ont été installés pour contraindre le nombre de véhicules. Le maire rappelle toutefois que se garer sur un trottoir c'est illégal et verbalisable par la gendarmerie. Si des barrières sont posées, le commerce sera en difficulté. Il appelle chacun à respecter les règles et à faire l'effort de stationner sur les parking et de marcher ensuite.</p>
<p>Les artistes qui exposent, bien souvent, lèguent une œuvre à la commune : où peut-on les voir ?</p>	<p>Elles sont dans la mairie. Celles qui n'ont pas de problème de lumière sont exposées. Les autres sont entreposées à l'abri dans de bonnes conditions de conservation (un lieu dédié n'existe pas à ce jour et c'est un problème). Les œuvres ne sont pas léguées mais achetées par la ville. Elles sont sorties à 2 reprises durant le mandat lors d'une exposition des œuvres communales. Toutefois, la ville a très peu d'œuvres.</p> <p>La prochaine exposition se tiendra à St Maurice : 7 œuvres originales sous la forme de bancs seront exposées puis installées sur la commune. Le projet serait d'installer des objets, des sculptures qui marqueraient des lieux identifiés sur la commune.</p>
<p>Kerambellec : aménagement au niveau de la crèche : visibilité quand on arrive de Moelan : pas de visibilité à gauche avec les poubelles et les verres sur le parking de la crèche + état de saleté du parking</p>	<p>Concernant les contenants, il n'y a pas si longtemps, ils étaient en face au cimetière mais pas approprié : cet emplacement générerait des nuisances inadéquates lorsque les gens se recueillaient. Là encore nous attendons la place Nava pour savoir où les positionner.</p> <p>S'agissant de l'état du parking, autrefois il n'y avait rien : les bordures servaient à sécuriser les piétons et cet aménagement est provisoire.</p>



	Une visite sera prévue pour voir le souci de visibilité.
La Hauteur du grillage de la crèche semble insuffisante pour garantir la sécurité	<p>Les élus ont été sollicités par la directrice sur ce point. Les enfants ne peuvent pas passer par-dessus. Un adulte oui, mais un adulte malveillant escaladera n'importe quelle grille et nous ne voulons pas entrer dans ce jeu.</p> <p>La crèche au départ recevait 13 000€. Aujourd'hui, elle bénéficie de 81 000€/an et cela devrait encore augmenter. Les élus sont très vigilants à cet équipement et lorsqu'elle a été rénovée, les élus ont souhaité que les enfants n'aient pas le sentiment d'être en cage.</p> <p>S'agissant des écoles, les devis pour les sécurisations des accès sont en cours.</p>

Le maire informe de la tenue prochaine de 2 réunions publiques pour le gymnase et pour présenter le projet de desserte en gaz de Keranna et du bourg avec GRDF et le SDEF.